**COUR DU BANC DE LA REINE**

**Centre de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

ENTRE :

demandeur

– et –

défendeur

**REQUÊTE EN ANNULATION DE LA DÉCISION**

SACHEZ que la partie soussignée,  , soumet par la

 *(nom)*

présente une requête en annulation de la décision du juge ou de l’auxiliaire de la justice rendue le

 , pour les motifs suivants :

 *(jour/mois/année)*

 Signature du demandeur

La présente requête sera entendue le  , à   heures,

 *(jour/mois/année)*

au  , au Manitoba.

 *(adresse du tribunal)*

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date Registraire adjoint

□ 150 $ de cautionnement pour frais *(à remplir par le registraire adjoint)*

**AVIS**

1. Si elle est annulée par le juge ou l’auxiliaire de la justice qui entend la présente requête, la décision devient caduque à compter de la date à laquelle l’ordonnance d’annulation est rendue.

2. Si la décision n’est pas annulée par le juge ou l’auxiliaire de la justice qui entend la présente requête, la décision demeure en vigueur et peut être exécutée de la même manière qu’un jugement du tribunal.

3. L’ordonnance rendue par le juge ou l’auxiliaire de la justice à l’audience en annulation de la décision est définitive et ne peut faire l’objet d’un appel.